

FCP de droit français

FONDASSUR

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : PREVAAL FINANCE
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : Ernst & Young Audit

PREVAAL FINANCE - Tour Alto - 4 place des saisons - 92400 - Courbevoie

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	8
5. Certification du Commissaire aux Comptes	15
6. Comptes de l'exercice	20

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

Environnement macro-économique

L'année 2022 a été caractérisée par une série de chocs largement imprévus, dont le principal fut l'offensive militaire russe en Ukraine déclenchée le 24 février. L'imposition, en réaction, de sanctions commerciales contre la Russie (limitations puis embargo sur les importations de pétrole, interdiction d'exporter des composants électroniques et d'autres technologies sensibles, pressions pour arrêter puis céder les investissements occidentaux en matière d'exploration d'hydrocarbures) ont entraîné dans un premier temps une forte hausse des matières premières, notamment énergétiques, puis des phases de correction marquée par une forte volatilité. La diminution, puis l'arrêt complet des livraisons de gaz en juillet ont provoqué une flambée spectaculaire des cours de son substitut, le GNL dont les Européens ont dû importer dans l'urgence de grandes quantités en prévision de l'hiver, avec des répercussions indirectes sur les prix de l'électricité. En conséquence, l'inflation - qui était déjà présente suite à la réouverture rapide post-Covid des économies en 2021 et aux politiques budgétaires expansives et monétaires ultra-accommodantes - a accéléré jusqu'à dépasser les 10% en octobre en zone Euro, soit 5 fois la cible officielle de la BCE, avant de refluer très légèrement en fin d'année sous l'effet mécanique de la baisse modérée des prix du pétrole et celle, beaucoup plus forte, du gaz, alors que sa composante « cœur » continue d'augmenter à 5,2%.

Dans ce contexte inédit depuis plusieurs décennies, les principales banques centrales ont changé radicalement d'attitude en mettant fin, d'une part, à l'accroissement spectaculaire de leurs bilans, et en procédant à une série inédite de hausses de leurs taux directeurs (+425pb pour la FED en 9 mois, +250pb pour la BCE en 6 mois), prenant le risque d'accroître un ralentissement économique en cours à la suite des chocs d'offres déjà subis, et des nombreuses incertitudes présentes. La croissance moyenne annuelle, en recul par rapport à 2021, cache une dynamique inversée entre les Etats-Unis (2%) qui réaccélère après une quasi-stagnation au 1^{er} semestre, et la zone Euro (3,4%) qui termine presque à l'arrêt, mais devrait toutefois éviter la récession cet hiver.

La Chine, quant à elle, a enregistré à 3% sa plus faible croissance (à l'exception de 2020) depuis plus de 30 ans, en raison de sa politique « Zéro Covid », qu'elle a décidé d'abandonner brutalement fin novembre, déclenchant une vague de contaminations sans précédent, et misant sur l'atteinte d'une immunité collective après les fêtes du Nouvel An chinois. Ce changement radical devrait avoir des répercussions positives sur l'activité mondiale en 2023, au prix de potentielles nouvelles tensions sur les matières premières.

Environnement financier

La combinaison des crises géopolitiques, inflationnistes et de la volte-face des banques centrales ont provoqué une correction généralisée sur la quasi-totalité des classes d'actifs, avec des baisses à deux chiffres effaçant parfois la moitié des hausses enregistrées en 2021 sur les actions, soit -11,5% (DR) sur l'Euro Stoxx et -18% (DR) sur le S&P 500, en dépit de la bonne tenue des bénéficiaires par action.

La forte remontée des taux d'intérêts après une longue période sur des niveaux nominaux extrêmement faibles s'est traduite par des contre-performances historiques sur les différents marchés obligataires : -17,2% sur l'indice BBG Euro Aggregate et jusqu'à -19,3% sur l'OAT 10 ans, dont le rendement est passé de 0,2% à 3,1%, au plus haut depuis 2011. Cela a pesé lourdement sur les multiples de valorisation des actions

Politique de gestion

L'exercice 2022 a été marqué par l'importante contre-performance des fonds « croissance » qui avaient un poids important dans le portefeuille en début de période. La forte rotation sectorielle des valeurs dites « value » au détriment des valeurs de croissance s'est produite principalement au cours du premier trimestre 2022 ce qui a fortement pénalisé les fonds.

La stratégie de gestion a consisté à alléger les fonds de croissance et à renforcer les fonds qui avaient un biais « value », tels que les fonds G Fund Opportunités Europe ou AXA Rosenberg Eurobloc. L'OPCVM AXA Matignon Sélection qui ne détenait pas de valeurs bancaires (par conviction du gérant), un des secteurs les plus performants sur l'exercice 2022 a été allégé progressivement avant d'être sorti du portefeuille. Parallèlement, un nouveau fonds a été introduit dans le portefeuille, il s'agit de R Conviction Equity Valeurs Euro I.

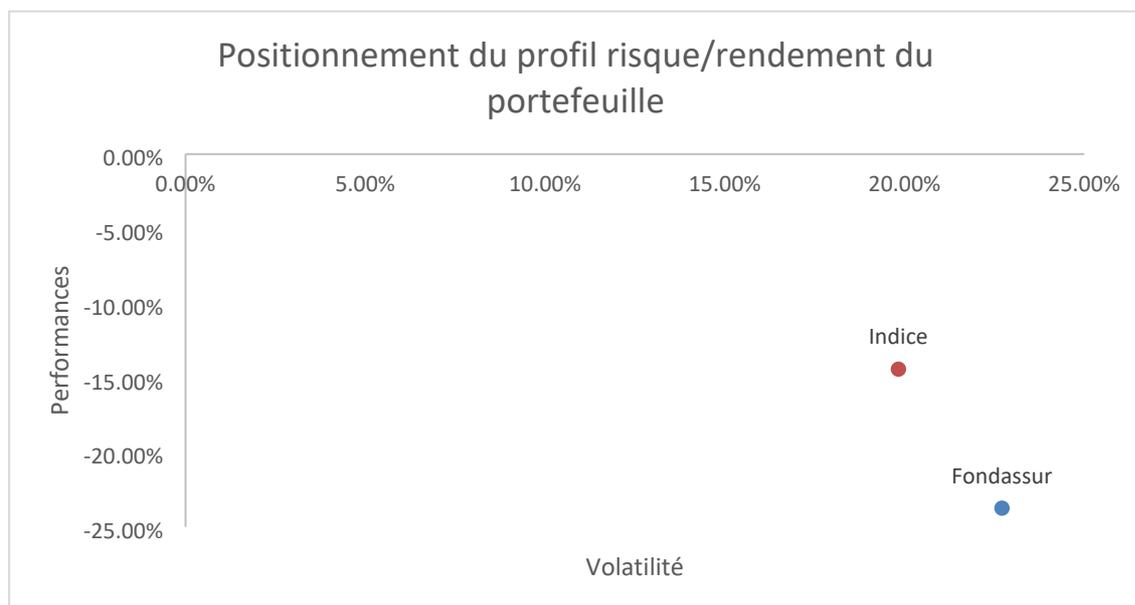
Le fonds OFI US Equity sous-performant a été sorti du portefeuille et réparti sur les trois autres OPCVM d'actions américaines. Enfin, le fonds Allianz US Equity, très exposé sur le Nasdaq, a été arbitré au profit du fonds Allianz Best Style US Equity.

FONDASSUR est composé de douze OPCVM : les plus importants en termes de poids dans le portefeuille ont réalisé de très mauvaises performances sur l'exercice, c'est le cas de Groupama Avenir et Allianz RCM Euroland, alors qu'ils avaient contribué très positivement jusqu'en 2021. Toutefois, la correction semble terminée, et nous avons choisi de les conserver, après quelques ajustements mineurs.

Sur l'année 2022, le fonds affiche une performance de -23,74% contre un indice à -14,42%. Cependant, sur un horizon plus long (depuis la reprise de sa gestion par Prevaal, soit presque 8 ans), il est en ligne avec son indice.

Les actifs du fonds ont diminué de 73 M€ sur l'exercice (essentiellement par effet marché) terminant à 201 M€.

Date	Portefeuille	Indice	Ecart
janv.-22	-9,20%	-3,84%	-5,36%
févr.-22	-4,36%	-4,31%	-0,05%
mars-22	1,56%	0,47%	1,09%
avr.-22	-4,50%	-3,64%	-0,86%
mai-22	-2,42%	0,17%	-2,59%
juin-22	-10,16%	-8,70%	-1,46%
juil.-22	10,36%	7,56%	2,80%
août-22	-5,66%	-4,41%	-1,25%
sept.-22	-7,78%	-7,29%	-0,49%
oct.-22	6,51%	7,05%	-0,54%
nov.-22	5,30%	7,47%	-2,17%
déc.-22	-4,09%	-4,22%	0,13%
Performance 2022	-23,74%	-14,42%	-9,32%
Volatilité annualisée 2022	22,71%	19,82%	
Tracking Error 1 an 2022			6,97%



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Allianz Global Investors Fund - Allianz US Equity WT H EUR C	2 487 213,05	29 217 813,58
AXA INVEST MNGR MAT EU SEL		25 128 000,94
ALLIANZ-BEST STYLE US EQ-WT	19 613 340,00	
AXA ROSEN.EUROB.EQ.AL.3DEC A	13 011 224,48	
GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNITE M	11 354 075,70	528 296,86
AWF FRAMLINGTON EUROZ.I C. 3DEC	8 126 430,03	
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO I EUR	7 506 110,95	
OFI INVEST US EQUITY IH		7 396 799,40
GROUPAMA AVENIR EURO M		6 102 486,06
GIS EUROPEAN SRI EQY BX	4 501 560,18	

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune « commission de mouvement » n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

INFORMATION SUR LA SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES :

Conformément à la réglementation applicable résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instrument Financiers (MIF), PREVAAL FINANCE doit sélectionner ses intermédiaires selon des critères définis, pour leur services d'exécution d'ordres d'une part, et pour leurs services d'aide à la décision d'investissement d'autre part.

PREVAAL FINANCE réalise un examen annuel de sa politique de meilleure sélection de ses intermédiaires de marché. Ainsi, les gérants procèdent à une évaluation annuelle des intermédiaires sélectionnés lors d'un Comité d'évaluation au regard de 5 critères :

- Prix des instruments.
- Coût de l'exécution/Accès aux marchés primaires.
- Rapidité de l'exécution.
- Qualité de la recherche.
- Service de règlement/livraison.

PREVAAL FINANCE informe ses clients, par tout moyen approprié, de tout changement important de sa politique de sélection.

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE OU POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés par les entités du groupe.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site contact@prevaalfinance.fr

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

La politique de rémunération de Prevaal Finance décrite dans ce document fixe le cadre global de la rémunération au sein de Prevaal Finance, conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE, au code monétaire et financier (article L533-22-2) et au règlement général de l'AMF (article 319-10).

1. Dispositions générales

De manière générale, la politique de rémunération est établie avec comme objectif central d'être alignée avec la stratégie économique et les objectifs à long terme de Prevaal Finance, la gestion financière des capitaux sous sa responsabilité, les valeurs de l'entreprise et l'intérêt de ses clients, dans un cadre de gestion saine et maîtrisée du risque. Elle tient également compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Prevaal Finance, ainsi que de la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Dans ce contexte, Prevaal Finance s'engage à ne pas encourager une prise de risque excessive notamment via le mode de rémunération variable en place, à garantir une cohérence entre les comportements des collaborateurs et ses objectifs à long terme et éviter les conflits d'intérêts

Enfin, la politique de rémunération vise également à contribuer activement à la capacité de Prevaal Finance à attirer de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs. Ainsi, ces derniers sont tous concernés par cette politique, plus particulièrement les collaborateurs qualifiés de « personnels identifiés ».

La politique de rémunération est définie par le Président de Prevaal Finance, en concertation avec le Directeur Général. Les fonctions de contrôle en vérifient la conformité avec les normes et réglementations en vigueur.

2. Politique de remuneration

Chaque collaborateur de Prevaal Finance a droit à tout ou partie des différents éléments de rémunération présentés au paragraphe 2.1 de ce document, en fonction du poste et des responsabilités exercées.

2.1 Composition de la remuneration

La rémunération est composée des éléments suivants :

- Une rémunération fixe en lien avec les responsabilités, l'expérience professionnelle et les compétences requises par le poste et les fonctions occupés. Cette rémunération fixe est cohérente avec les niveaux de rémunération observés dans l'industrie de la gestion d'actifs notamment après vérification via des études de salaires ou benchmarking. Elle est revue périodiquement et peut être révisée de façon discrétionnaire sur la base d'indicateurs dont les principaux portent sur l'efficacité dans le rôle et missions confiés, mais aussi d'éventuelles évolutions du marché. Enfin, il a été retenu un principe d'équilibre entre la rémunération fixe et une éventuelle rémunération variable, de manière à ce que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée au regard de la rémunération globale
- Une rémunération variable annuelle individuelle, en complément du montant de la rémunération fixe. La rémunération variable individuelle est discrétionnaire et permet de valoriser la contribution individuelle sur la base du niveau de réalisation d'objectifs préétablis. Elle ne dépend d'aucune formule quantitative et repose sur la combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluri-annuelle. Elle intègre également des critères collectifs et peut être en partie conditionnée à la situation financière de l'entreprise. Elle n'est pas garantie, sauf exceptionnellement dans le cadre de l'embauche d'un nouveau collaborateur et dans ce cas, limitée à la première année
- Une rémunération variable collective qui rétribue la performance de Prevaal Finance constitué d'un dispositif d'intéressement associé à un Plan d'Epargne Entreprise (PEE). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ce plan (dont les conditions de déclenchement et d'application sont renseignées dans l'accord d'intéressement), d'un dispositif d'abondement

- De nombreux avantages sociaux : protection du salarié et de sa famille (santé, prévoyance), accompagnement à la préparation à la retraite, contribution au CSE

2.2 Détermination de la rémunération variable individuelle

2.2.1 Principes généraux

2.2.2

La rémunération variable individuelle conformément à la réglementation en vigueur, fait l'objet de mesures d'encadrement spécifiques. Elle est attribuée en fonction de la performance individuelle appréciée par le responsable hiérarchique sur la base d'une combinaison de critères objectifs quantitatifs et qualitatifs, dont l'évaluation est formalisée annuellement dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation, en prenant en compte les notions de risque et d'intérêt des clients.

2.2.2 Cas spécifiques des personnels identifiés

Sont intégrés dans les personnels identifiés au sens de la réglementation les collaborateurs qui appartiennent à une catégorie de personnel susceptible d'avoir un impact significatif sur le profil de risque de Prevaal Finance de par leurs fonctions exercées.

La Direction Générale, assistée de la fonction « risques », a identifié comme entrant dans cette catégorie :

- Les personnels en charge de la gestion financière
- Les personnels en charge des risques
- La fonction commerciale
- Les dirigeants

2.2.3 Gestion financière

Les personnels en charge de la gestion financière sont évalués en fonction de la typologie des portefeuilles gérés, selon les standards de l'industrie. Les critères quantitatifs, qualitatifs et extra-financiers utilisés illustrent la capacité à créer de la valeur dans un univers de gestion donné, sans toutefois autoriser ou justifier une prise de risque excessive pouvant avoir un impact sur Prevaal Finance et/ou les produits gérés.

Quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative du portefeuille sur 1, 3 et 5 ans
- Performance en fonction du risque : ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Positionnement concurrentiel sur la base du classement Morningstar sur 1, 3 et 5 ans

Qualitatifs :

- Respect des règles de risque et de conformité
- Respect de l'approche ESG et du processus d'intégration
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial

2.2.4 Risques

Les critères sont définis annuellement et ne doivent pas compromettre ni l'indépendance de la fonction, ni créer de risque de conflits d'intérêts.

Quantitatifs

- Absence d'infraction à la réglementation

Qualitatifs

- Qualité des contrôles
- Respect de la réglementation et de la prise en compte des intérêts du client
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Investissement dans les projets

2.2.5 Fonction commerciale

La fonction commerciale est évaluée sur sa capacité à atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Ils sont définis et communiqués en début d'année.

Quantitatifs :

- Nombre d'actions commerciales par an en prospection
- Nombre d'actions commerciales par an en développement et fidélisation de la clientèle existante

Qualitatifs :

- Participation active au développement de l'activité et gestion des priorités
- Capacité à présenter, à expliquer et promouvoir les politiques d'investissement et les solutions de gestion proposées par Prévaal Finance
- Satisfaction client
- Aptitude à travailler en équipe, à partager et collaborer avec le marketing
- Esprit d'entreprise et sens de l'initiative

2.2.6 Dirigeants

Les dirigeants de Prevaal Finance sont évalués sur leur contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise, sur leur capacité à organiser les équipes sous leur responsabilité, à développer des offres de produits et de service, et à assurer le pilotage des budgets dont ils ont la charge. La performance s'apprécie annuellement.

2.3 Modalités de versement de la part variable individuelle

La part variable individuelle de rémunération éventuellement attribuée au collaborateur concerné sera communiquée et versée au plus tard à la fin du mois de mars, postérieurement à la date de clôture des comptes fixée au 31 décembre.

En cas de versement de la part variable individuelle de rémunération, les sommes attribuées suivront le traitement social et fiscal identique à celui de salaire et seront donc assujetties à l'ensemble des cotisations, contributions sociales, taxes et soumises à l'impôt sur le revenu.

Aucun acompte ne peut être versé pour quelque motif que ce soit au titre de la part variable individuelle.

3. Dispositions concernant la gouvernance

3.1. Direction Générale

3.1.1. Composition

La Direction Générale de Prevaal Finance visée dans le présent document est assumée par le Président et le Directeur Général.

3.1.2. Rôle

La Direction Générale détermine et présente la Politique pour approbation au Conseil d'Administration. Elle est responsable du respect de la politique et soumet des propositions de modification de la rémunération fixe et/ou variable.

3.2. Conseil d'Administration

3.2.1. Rôle

La politique de rémunération est adoptée par le Conseil d'Administration, sur proposition de la Direction Générale. Le Conseil d'Administration approuve toute dérogation ou modification significative apportée et est également responsable du contrôle de son application.

3.3. Fonction contrôle et suivi des risques

3.3.1. Rôle

Conformément aux dispositions réglementaires applicables aux sociétés de gestion, les fonctions de contrôle et de suivi des risques sont impliquées dans le processus de revue des rémunérations variables au sein de la Société de Gestion et plus spécifiquement des personnels identifiés.

Concrètement, la fonction de contrôle et de suivi des risques contribue notamment :

- Au processus de détermination et de mise à jour de la liste des personnels identifiés
- A la réflexion sur les modalités de détermination de la rémunération variable en s'assurant de la prise en compte des différents risques
- A l'appréciation de la gestion des risques et de la conformité des opérations par les équipes / collaborateurs concernés, notamment des preneurs de risque
- A l'analyse de l'incidence de la politique de rémunération par rapport aux dispositions légales et réglementaires

Le montant de la rémunération fixe totale des salariés de Prevaal Finance au titre de 2022 s'élève à 936 402 euros, celui de la rémunération variable totale à 220 480 euros.

Une plus grande granularité de ces données ne se justifie pas au vu de la taille de l'entreprise et du faible nombre de ses salariés.

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PREVAAL FINANCE
18 Avenue d'Alsace
92400 Courbevoie
e-mail : contact@prevaalfinance.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Fondassur

Exercice clos le 30 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Fondassur

Exercice clos le 30 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Fondassur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Fondassur constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Youssef Boujanoui

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	200 543 986,98	268 479 257,08
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	200 543 986,98	268 479 257,08
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	193 019 468,85	268 479 257,08
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	7 524 518,13	
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS	581 276,78	9 924 513,12
Liquidités	581 276,78	9 924 513,12
TOTAL DE L'ACTIF	201 125 263,76	278 403 770,20

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	180 414 754,42	272 474 096,79
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	21 097 982,23	6 314 791,11
Résultat de l'exercice (a,b)	-517 652,87	-563 315,80
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	200 995 083,78	278 225 572,10
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	130 179,98	178 198,10
Opérations de change à terme de devises		
Autres	130 179,98	178 198,10
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	201 125 263,76	278 403 770,20

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 080,79	
Produits sur actions et valeurs assimilées		41 215,44
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 080,79	41 215,44
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 600,59	1 396,27
Autres charges financières		
TOTAL (2)	1 600,59	1 396,27
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-519,80	39 819,17
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	520 918,91	596 838,93
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-521 438,71	-557 019,76
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	3 785,84	-6 296,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-517 652,87	-563 315,80

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007037718 - Part FONDASSUR : Taux de frais maximum de 0,25% TTC

Le taux appliqué pour les commissions administratives est de :

0,016% TTC sur l'actif net jusqu'à 20 000 000 euro.

0,011% TTC sur l'actif net de 20 000 000 euro à 30 000 000 euro.

0,005% TTC sur l'actif net de 30 000 000 euro à 50 000 000 euro.

0,002% TTC au-delà de 50 000 000 euro.

Budget : 7 000 € TTC Annuel.

Le taux appliqué pour les commissions dépositaire est de 0,048 % TTC de l'actif net.

Le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds.

- 0,40% TTC l'an sur la totalité de l'actif net pour un actif compris entre 0 et 100 millions d'euros.

- 0,35% TTC l'an sur la totalité de l'actif net pour un actif supérieur à 100 millions d'euros

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Commission de surperformance :

A partir du 13/04/2015, 15% TTC (1) de la performance annuelle nette du Fonds au-delà d'une performance nette de l'indice de référence (2) +1% sur un an.

La commission de surperformance est basée sur la performance nette absolue du FCP. La première période de référence prendra fin le dernier jour de bourse du mois de décembre 2016. Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du Fonds. La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance. Si, sur la période de référence, la performance nette du Fonds est supérieure à l'indice de référence + 1%, la part variable des frais de gestion représentera 15.00% TTC de la performance annuelle nette du Fonds au-delà d'une performance nette de l'indice de référence + 1% sur un an. Cette part variable des frais de gestion fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative sur la période de référence. Si, sur la période de référence, la performance du Fonds est soit inférieure à l'indice de référence + 1%, soit négative, la part variable des frais de gestion sera nulle. Dans ce cas, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise de provision dans la limite des dotations antérieures sur la période de référence. La commission de surperformance n'est définitivement acquise et perçue par la société de gestion à la clôture de chaque période de référence que si, durant l'exercice écoulé, la performance nette du FCP est supérieure à l'indice de référence+1%.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part FONDASSUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	278 225 572,10	226 255 735,57
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 911 490,90	14 434 835,91
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-18 609 096,38	-13 263 720,31
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	21 370 904,79	6 284 043,04
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-96 787,32	-62 785,80
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	2 211,28	6 737,37
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-84 287 772,88	45 127 746,08
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	36 794 339,69	121 082 112,57
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-121 082 112,57	-75 954 366,49
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-521 438,71	-557 019,76
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	200 995 083,78	278 225 572,10

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							581 276,78	0,29
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	581 276,78	0,29								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	29 293,54	0,01						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	130 179,98
TOTAL DES DETTES		130 179,98
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-130 179,98

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	25 244,000	4 911 490,90
Parts rachetées durant l'exercice	-86 172,000	-18 609 096,38
Solde net des souscriptions/rachats	-60 928,000	-13 697 605,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 096 584,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	619 472,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,29
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	98 553,14

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-517 652,87	-563 315,80
Total	-517 652,87	-563 315,80

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-517 652,87	-563 315,80
Total	-517 652,87	-563 315,80

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	21 097 982,23	6 314 791,11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	21 097 982,23	6 314 791,11

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	21 097 982,23	6 314 791,11
Total	21 097 982,23	6 314 791,11

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	181 889 130,16	217 616 156,46	226 255 735,57	278 225 572,10	200 995 083,78
Nombre de titres	1 293 604,000	1 203 965,000	1 154 860,000	1 157 512,000	1 096 584,000
Valeur liquidative unitaire	140,60	180,74	195,91	240,36	183,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,24	2,97	2,02	5,45	19,23
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,36	-0,75	-1,76	-0,48	-0,47

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AXA INDICE USA C FCP	EUR	90 000	12 987 000,00	6,46
GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNITE M	EUR	120 000	22 456 800,00	11,17
GROUPAMA AVENIR EURO M	EUR	43 000	17 900 040,00	8,91
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO I EUR	EUR	50	8 337 797,50	4,15
TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR Act i	EUR	4 915	21 653 966,35	10,77
TOTAL FRANCE			83 335 603,85	41,46
IRLANDE				
AXA ROSEN.EUROB.EQ.AL.3DEC A	EUR	1 100 000	23 672 000,00	11,78
TOTAL IRLANDE			23 672 000,00	11,78
LUXEMBOURG				
ALL.EURL.EQ.GROWT.EUR CL.WT C.	EUR	12 000	23 088 720,00	11,48
ALLIANZ-BEST STYLE US EQ-WT	EUR	6 000	17 311 380,00	8,61
ALLIANZ EUR MID CAP EQ-AT	EUR	90 000	9 256 500,00	4,61
AWF FRAMLINGTON EUROZ.I C. 3DEC	EUR	90 000	26 028 000,00	12,95
GIS EUROPEAN SRI EQY BX	EUR	65 000	10 327 265,00	5,14
TOTAL LUXEMBOURG			86 011 865,00	42,79
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			193 019 468,85	96,03
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
FRANCE				
FEDERIS ISR ACTIONS US PART MH	EUR	2 603	7 524 518,13	3,75
TOTAL FRANCE			7 524 518,13	3,75
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			7 524 518,13	3,75
TOTAL Organismes de placement collectif			200 543 986,98	99,78
Dettes			-130 179,98	-0,07
Comptes financiers			581 276,78	0,29
Actif net			200 995 083,78	100,00

Part FONDASSUR	EUR	1 096 584,000	183,29
-----------------------	------------	----------------------	---------------